

DEPARTEMENT
AVEYRON

SEANCE DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur POUGET Christian, Maire.

Présents : CARLES Christian, LucenaBenvinda, MERLET Claude, POUGET Christian, POULAIN de La FONTAINE, ROCQUET Olivier, FOULCHÉ Corinne, FERAL Joffrey, VIELLE Sylvie.

Absents : DIAZ Marie-Chantal, ROCQUET Olivier

Monsieur MERLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation et d'affichage : 15 mars 2023.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
11	10	08

Délibération 2023 006

OBJET DE LA DELIBERATION

Approbation du compte de gestion 2022

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Lionel GUERY, responsable du service de gestion comptable de Decazeville, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, celui du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

-après s'être assuré que le responsable du service de gestion comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- 2) Statuant sur l'exécution de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le responsable du service comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le :

et publication ou notification du :

Le maire
Christian POUGET



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE
PRUNES**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le maire
Christian POUGET

